

## 5.4 Rayon de consultation des communes limitrophes

➡ Seule la commune de **GERMOND-ROUVRE** est concernée par le projet. Les communes de **CHAMPDENIERS- SAINT-DENIS, de SAINTE-OUENNE, de SURINS et de COURS** ont toutefois une limite située dans un rayon de 1 km autour du site.

➔ **Voir figure 2**

➡ La liste des communes qui donnent leur avis sur le projet s'étend toutefois à toutes celles qui sont concernées par les « risques et inconvénients » du projet (article R. 512-46-11 du code de l'environnement). Pour une station de transit de matériaux inertes, des installations mobiles de concassage-criblage et stockage de matériaux inertes, au-delà de 1 km, cela s'applique généralement plus particulièrement aux « risques et inconvénients » liés au trafic routier. Dans le cas présent, tout le trafic se fait par la RD 12 avec les traversées de CHAMPDENIERS et SAINT-OUENNE.

En dehors des communes citées, les autres communes ne sont pas réellement impactées dans la mesure où le trafic généré par le site n'est pas le seul et unique trafic du secteur.

On peut légitimement indiquer que seule la commune de GERMOND-ROUVRE sera consultée dans la mesure où les installations mentionnées dans le présent dossier se trouvent uniquement sur cette commune.

## 6 PRESENTATION DU SITE

➡ Le site présente actuellement 3 secteurs distincts :

↳ **Un secteur situé au Nord** de l'emprise correspondant à l'entrée du site (parcelles A 361 et 363). Sur ce dernier sont regroupés le local administratif, le pont bascule, un local de maintenance, quelques casiers bétonnés pour la vente de matériaux aux particuliers et un poste de chargement pour des big-bags.

Ce secteur comporte également une aire de stockage de bois sur une surface de 2 200 m<sup>2</sup> sur laquelle ont lieu les opérations de broyage de ce dernier.

La cote topographique des terrains concernés est de l'ordre de 106 m NGF et 110 m NGF pour celle de la plateforme de stockage de bois.

**Photo 2.: Vue sur le local administratif à l'entrée du site (juin 2021)**

